



Mon ancienne proprietaire ma garder 500e de caution

Par **nata11**, le **03/12/2010 à 11:38**

Bonjour,
je viens vers vous pour un petit renseignement et savoir si vous m apporter une solution . je viens de recevoir ma caution qui a eté vraiment emputer sur 819e elle ma rendu 150e donc 256e de nettoyage (superficie 45m2) et 230e reparation peinture je pense que cest legerement abuser pouvez vous me dire si elle es dans ses droits sachant que cest son mari et elle meme qui on refais les travaux jai été locataire 4ans merci par avance

Par **Marion2**, le **03/12/2010 à 11:40**

Bonjour,

Qu'était il indiqué dans l'état des lieux de sortie ?

Envoyez lui un courrier recommandé AR la mettant en demeure de vous faire parvenir les factures.

Par **nata11**, le **03/12/2010 à 11:44**

bonjours je nai pas fais d etat des lieux et les factures on eté fournies 150e de materiel pour 100m2 de surface puis apres pas dautres factures mais je pense que cest quand meme

abuser

Par **aliren27**, le **03/12/2010 à 11:59**

Bonjour nata,
si vous n'avez pas fait d'EDL de sortie, vous êtes sensé avoir rendu l'appartement en bon état, donc le propriétaire ne peut vous faire AUCUNE RETENUE AU TITRE DU DEPOT DE GARANTIE (dans une caution) et doit vous restituer votre DG dans son INTEGRALITE.

Faire courrier RAR en la mettant en demeure de vous restituer sous 8 jours (si deux mois maxi depuis remise des clés) votre dépôt de garantie dans son intégralité, faute de quoi vous remettrez votre dossier à la juridiction de proximité.

Cordialement

Par **nata11**, le **03/12/2010 à 12:04**

merci beaucoup pour votre aide bonne journée et bonnes fêtes de fin d'année